

## AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### **I.1) NOM ET ADRESSES**

Ville de Saint-Vit, 3 Place de la Mairie, 25410, Saint-Vit, F, Courriel : [administration.mairie@saintvit.fr](mailto:administration.mairie@saintvit.fr), Code NUTS : FRC21

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

#### **I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**

#### **I.3) COMMUNICATION**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

##### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

##### **Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

#### **I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre type : Commune

#### **I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

### **SECTION II : OBJET**

#### **II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

##### **II.1.1) Intitulé :** Concours de Maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire et périscolaire BEPOS à Saint-Vit

Numéro de référence :

##### **II.1.2) Code CPV principal :**

Descripteur principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

#### **II.2) DESCRIPTION**

##### **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

##### **II.2.4) Description des prestations :** L'opération porte sur la construction d'un groupe scolaire et périscolaire neuf à Saint-Vit comportant notamment 4 salles de classe maternelles, 14 salles de classe élémentaires, un centre périscolaire avec restauration en liaison froide (capacité 250 enfants en 2 services), des salles d'activités, préaux - cours de récréation - stationnements et aménagements de voirie, des locaux de direction et divers. La surface utile est d'environ 2 635 m<sup>2</sup>. Le bâtiment sera un bâtiment à énergie positive. Le marché de maîtrise d'œuvre, comprendra la mission de base ainsi que les éléments EXE et OPC au sens des articles L2431-1 à L2431-3 et R2431-1 à R2431-37 de la commande publique. Il sera le cas échéant étendu à des éléments de mission complémentaires qui pourront faire l'objet de tranches conditionnelles.

##### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

Identification du projet : Construction d'un groupe scolaire et périscolaire BEPOS à Saint-Vit

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.10) Critères de sélection des participants :**

Le candidat devra disposer de compétences en matière d'architecture, de structure, d'électricité et de thermique (qui ne peuvent pas être apportées dans le cadre de la sous-traitance). Ces compétences doivent être présentées aussi bien en phase étude qu'en phase chantier. Les autres compétences obligatoires (conception de cuisine collective (cuisiniste), acoustique, OPC, économie, HQE) nécessaires à l'exécution de la mission pourront être apportées dans le cadre de la sous-traitance. Aucun candidat individuel ne pourra être membre d'un groupement et aucun membre d'un groupement ne pourra être membre d'un autre groupement, sous peine d'élimination des candidats concernés (cette clause d'exclusivité ne concerne pas les sous-traitants). Les critères de sélection des candidatures en application de l'article R2162-16 du code de la commande publique sont les suivants : - les capacités techniques et financières appréciées au vu des moyens humains et financiers présentés, - la capacité professionnelle appréciée au vu des compétences, des références présentées en matière de maîtrise d'œuvre de bâtiments dans le domaine scolaire, périscolaire ou autres équipements publics ou privés de complexité équivalente et de la qualité architecturale au regard des images fournies. Dans le cas d'une candidature présentée sous forme de groupement, le candidat sera soit un groupement solidaire, soit un groupement dont la transformation en groupement solidaire sera exigée après l'attribution du marché.

##### **III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

##### **III.2.1) Informations relatives à la profession :**

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : En application de l'article 3 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée, chaque candidat, individuel ou en groupement, devra être ou comporter au moins un architecte ou une société d'architecture, susceptible d'exercer en France en application de ladite loi.

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.2) Type de concours**

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

#### **IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :**

#### **IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :**

Critère A : adéquation des prestations aux objectifs et aux exigences du programme, Critère B : qualité de l'architecture et de l'insertion dans l'environnement, Critère C : compatibilité de l'estimation prévisionnelle des travaux avec l'enveloppe affectée aux travaux fixée par le maître d'ouvrage. Par ailleurs, en cas de désignation de plusieurs lauréats par le pouvoir adjudicateur, le marché de maîtrise d'œuvre négocié en application de l'article R2172-2 du code de la commande publique sera attribué en fonction des critères précédents (A, B et C) qui seront pondérés respectivement avec les coefficients 3, 2 et 2 auxquels s'ajoute le critère prix du marché (Critère D) avec un coefficient 3.

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

25 janvier 2021 - 12:00

#### **IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

Date :

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :**

français

### **IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY**

#### **IV.3.1) Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : le montant de la prime est de 19 000 euros hors taxes par concurrent. Néanmoins, sur proposition du jury, cette prime pourra être réduite ou supprimée pour les concurrents dont les prestations ne seraient pas conformes au règlement de la consultation, ou ne répondraient pas de manière sérieuse aux besoins, exigences et contraintes de l'opération. Dans le cas où le non respect du règlement conduirait à écarter d'emblée les prestations d'un concurrent sans les présenter au jury, la prime serait supprimée.

#### **IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :**

La prime sera versée dans un délai de 30 jours à compter de la désignation du ou des lauréats. En cas de groupement, elle sera versée au mandataire du groupement qui se chargera de la répartir.

#### **IV.3.3) Contrats faisant suite au concours**

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

#### **IV.3.4) Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : oui

#### **IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les modalités de transmission des dossiers de candidature et le contenu des dossiers de candidature sont précisées dans un document qui peut être téléchargé sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. Parmi les documents à transmettre, il est demandé d'utiliser la fiche de présentation synthétique qui peut être téléchargée sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. Pour rappel : les dossiers de candidatures seront transmis sous forme dématérialisée sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. Phase concours : le dossier de consultation sera adressé aux seuls candidats admis à concourir, les candidats disposeront alors d'au moins 6 semaines pour réaliser leur esquisse.

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Besançon, 10 rue Charles Nodier, 25044, Besançon, F, Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00, Courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr)

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

CCIRA de Nancy, 1, rue du Préfet Claude Érignac, 54038, Nancy, F, Téléphone : (+33) 3 83 34 25 65

#### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : délai de recours pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché (L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative). Recours contractuel : jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ; Recours de plein contentieux à l'encontre du marché : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant son attribution, pouvant être assorti d'une demande de suspension de l'exécution du marché (article L 521-1 du code de justice administrative).

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal Administratif de Besançon, 10 rue Charles Nodier, 25044, Besançon, F, Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00, Courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr)

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

24 décembre 2020